

REGLEMENT des COMPETITIONS

Version 2025



FFCV

**FÉDÉRATION FRANCAISE
DE CHAR À VOILE**

Sommaire

1.	Suivi des modifications	4
2.	Sigles et abréviations	4
3.	Domaine d'application.....	5
4.	LES PILOTES.....	5
4.1.	Catégories d'âge, licences et mutations	5
4.2.	Participation aux compétitions.....	5
4.2.1.	Dispositions générales	5
4.2.2.	Sur-classement d'un pilote	5
4.2.3.	Pilotes non licenciés FFCV.....	6
5.	LES CHARS	6
5.1.	Définition et signe de reconnaissance	6
5.1.1.	Définition	6
5.1.2.	Signe de reconnaissance	6
5.2.	Classes et spécifications.....	6
6.	LES COMPETITIONS.....	7
6.1.	L'organisation des compétitions.....	7
6.1.1.	Préambule.....	7
6.1.2.	Appellations des compétitions	7
6.1.3.	Les comités	7
6.2.	Responsabilités et sécurité	9
6.2.1.	Assurance.....	9
6.2.2.	Responsabilités	9
6.2.3.	Sécurité	9
6.2.4.	Lutte contre le dopage, l'alcool et comportements dangereux	10
6.3.	Programme	11
6.3.1.	Mentions obligatoires agréés	11
6.3.2.	Diffusion.....	11
6.4.	Classement (Hors Blokart)	11
6.4.1.	Classement individuel	11
6.4.2.	Classement club	11
7.	LES CHAMPIONNATS.....	12
7.1.	Les Championnats de France	12
7.1.1.	Championnat de France Jeunes	12
7.1.2.	Championnat de France.....	12
7.1.3.	La finale du championnat de France.....	12
7.2.	Le classement national des pilotes	12
7.2.1.	Les titres de Champion de France.....	13
7.3.	Le Championnat de Ligue	14

7.3.1.	Modalités	14
7.3.2.	Le classement.....	14
7.3.3.	Les titres de Champion de Ligue	15
8.	La sélection des équipes de France	17
8.1.	Comité de sélection	17
8.2.	Modalités	17
8.3.	Catégorie des pilotes sélectionnés	17
8.4.	Principes de sélection	17
8.4.1.	Sélection des titulaires.....	18
8.4.2.	Sélection des remplaçants	18
8.4.3.	Sélection des Wild card.....	18
8.4.4.	Critères de sélection des pilotes Blokart équipe de France aux championnats internationaux (EBA, IBRA) 18	
8.4.5.	Application:.....	18
8.4.6.	Sélection :.....	19
Annexe 0 –	Catégories d'âge	20
Annexe 1 –	Spécificité des classes	21
Annexe 1.1 -	Spécificité promo.....	21
Annexe 1.2 -	Spécifications FFCV classe 7	23
Annexe 1.3 -	Spécifications FFCV classe 8	27
Annexe 1.4 -	Spécifications FFCV classe K	27
Annexe 1.5 -	Spécifications FFCV classe RC	27
Annexe 1.6 -	Spécifications FFCV classe NSJ : MC2, NANO XL et SAPHIR.....	27
Annexe 1.7 -	Spécifications FFCV Classe 3 – Courses avec classe 2.....	27
Annexe 1.8 -	Spécifications FFCV Classe 2 – Courses avec classe 3.....	27
Annexe 1.9 -	Spécifications FFCV Classe 3 – Dimensionnement des roues sur les compétitions nationales	27
Annexe 2 –	Championnat de France.....	28
Annexe 2.1 -	Le Championnat de France des Jeunes	28
Annexe 2.2 -	La finale du Championnat de France.....	31
Annexe 3 :	Attribution des numéros de voiles	32
Annexe 4 –	Spécifications FFCV Classe Blokart.....	33
Annexe 5 -	Critères de sélection des arbitres	34
5.1.	Critère de sélection des arbitres pour les GP	34
5.2.	Critère de sélection des arbitres pour les CFJ.....	34

1. Suivi des modifications

Date	Commentaires
2020	Document de référence
01/11/2023	- Intégration du sigle ISRR et de la nouvelle numérotation des articles - Intégration de la classe NSJ en remplacement du mini 4 - Intégration de la catégorie des Benjamins au CFJ - Nouvelle présentation des temps et format de courses au CFJ et en ligue - Pilotes avec licences compétition FFCV peuvent être champions de France en individuel et par équipe - Slalom classe 7
01/07/2025	Révision de l'ensemble du document (toutes les modifications sont notifiées dans la marge). Liste non exhaustive des modifications : - Révision des conditions des titres - Ajout de la règle pilote devenant arbitre de dernière minute - Lutte contre le dopage, l'alcool et comportements dangereux - Mise à jour de la méthode de sélection en équipe de France - Ajout de la spécificité classe promo - Ajout de la spécificité classe 3 - Mise en cohérence de l'ensemble du document avec les évolutions de l'ISRR - Ajout des critères de sélection des arbitres

2. Sigles et abréviations

BTF	Blokart Team France
CFJ	Championnat de France des Jeunes
CNP	Classement National des Pilotes
EBA	European Blokart Association
ERS	Enregistrement d'un Rassemblement Sportif
FFCV	Fédération Française de Char à Voile
FISLY	International Land and Sandyachting Federation
GP	Grand Prix
IBRA	International Blokart Racing Association
ISRR	International Sailing and Racing Rules
NSJ	Nouveau Support Jeune

3. Domaine d'application

Conformément aux statuts et au règlement intérieur de la FFCV, ce règlement constitue le Règlement général des compétitions de la FFCV et complète les dispositions prévues au règlement international ISRR de la FISLY (www.fisly.org) et de l'IBRA rules*.

*La classe BLOKART : n'est pas soumise au règlement des compétitions FISLY mais aux règles IBRA règles disponibles sur le site du Blokart Team France.

Seules les règles qui relèvent exclusivement de la compétence de la Fédération Française de Char à Voile peuvent déroger au règlement international ISRR de la FISLY.

Ce règlement est validé par le conseil fédéral de la FFCV et la version en vigueur est disponible sur le site internet de la FFCV (www.ffcv.org).

Aucun changement de fond ne peut être apporté au cours de la saison sportive.

Ce règlement s'applique pour toutes les compétitions internationales, nationales, régionales et départementales inscrites au Calendrier des Compétitions de la Fédération Française de Char à Voile sauf dispositions particulières dûment validées par la Fédération Française de Char à Voile et hors courses promotionnelles.

Ce règlement s'applique à toute saison de pratique sportive qui, de manière générale, commence au 1er juillet et se termine au 30 juin de l'année suivante.

4. LES PILOTES

4.1. Catégories d'âge, licences et mutations

Tout pilote doit être titulaire d'une licence compétition FFCV en cours de validité correspondant à sa catégorie d'âge : Poussin, Benjamin, Minime, Cadet, Junior, Espoir, Sénior, Vétérans, Super Vétérans (cf. annexe 0).

Le pilote reste toute la saison sportive licencié du club dans lequel il a signé sa licence, sauf accord écrit et retourné à la FFCV, entre le club d'accueil et le pilote.

4.2. Participation aux compétitions

4.2.1. Dispositions générales

Les Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Séniors, Vétérans et Super Vétérans si sélectionnés et si les épreuves existent, peuvent participer aux Championnats de France spécifiques de leur catégorie.

Seuls les juniors, espoirs, séniors, vétérans et super vétérans peuvent participer aux Grands Prix et autres épreuves nationales comptant pour le Classement National des Pilotes (CNP), avec les exceptions suivantes selon la classe :

- Classe 7 : les cadets peuvent participer aux Grands Prix
- Classe 8 : les minimes et les cadets peuvent participer aux Grands Prix
- Classe Mini-Yacht : les cadets peuvent participer aux Grands Prix
- Classe BLOKART : les minimes et les cadets peuvent participer aux Grands Prix

Dans tous les cas, pour pouvoir prendre part à un premier Grand Prix, les pilotes doivent avoir participé au moins à deux courses de ligue sur l'un des supports référencés au paragraphe 5.2 et de pouvoir justifier d'une compétence technique au moins égal au niveau 3 du livret du pilote de la FFCV. Pour la Classe Blokart, voir les spécifications en annexe 4.

4.2.2. Sur-classement d'un pilote

Le sur-classement d'un pilote est possible uniquement dans les cas suivants :

- Poussins 2 vers Benjamin,
- Benjamin 2 vers Minime,
- Minime 2 vers Cadet,
- Cadet 2 vers Junior.

Le sur-classement est limité à une seule saison sportive sous réserve que le pilote concerné réponde aux critères de la Commission Médicale FFCV et en fasse la demande préalablement à sa prise de licence.

Dans ce cas, une licence Benjamin, Minime, Cadet ou Junior, avec mention en sur-classement lui sera alors délivrée.

Le pilote ainsi surclassé ne pourra plus participer aux épreuves de sa catégorie d'âge initiale.

Le pilote conservera sa licence avec sa catégorie d'âge. La FFCV remettra aux organisateurs du CFJ, un document attestant le sur-classement.

4.2.3. Pilotes non licenciés FFCV

Un pilote licencié auprès d'un autre membre de la FISLY ("fédération nationale ou club associé" I.S.R.R. Art. 6.1), peut être invité à participer aux compétitions FFCV, sous réserve de produire lors de l'inscription les documents et attestations équivalents à ceux d'un pilote licencié FFCV :

- le document émis par sa Fédération ou club attestant de sa licence compétition
- une attestation d'assurance en responsabilité civile couvrant la pratique du char à voile en compétition, document émis par une compagnie d'assurance en langue française ou anglaise ;
- une attestation, sur l'honneur par le pilote, stipulant que son niveau technique est au moins égal au niveau 3 du Livret du Pilote de la FFCV.

5. LES CHARS

5.1. Définition et signe de reconnaissance

5.1.1. Définition

Il existe différentes classes de chars, caractérisées chacune par la voilure et une liste de spécifications associées.

5.1.2. Signe de reconnaissance

Les chars sont identifiés individuellement par un numéro conformément aux dispositions figurant dans le I.S.R.R., ce numéro est attaché à un pilote propriétaire de son char et licencié FFCV tout au long de sa pratique compétitive *1.

La première attribution d'un numéro est payante et son prix est fixé dans les mêmes conditions que les licences (www.ffcvc.org) à l'exception du NSJ (MC2, NANO XL et SAPHIR), dont les numéros de voile attribués par les ligues régionales de char à voile sont gratuits (Voir note d'attribution des numéros)

*1 A l'exception des numéros de voile pour les pilotes Standart (numéro de châssis) et BLOKART (attribués par le BTF).

5.2. Classes et spécifications

Les différentes classes de char à voile couvertes par ce règlement des compétitions sont reprises ci-après :

Classes de char Spécifications

Classe 2 FISLY (I.S.R.R. annexe 2A)

Classe 3 FISLY (I.S.R.R. annexes 2Bx)

Classe 5 FISLY (I.S.R.R. annexe 2C1)

Classe PROMO FISLY (I.S.R.R.annexe 2C2) + FFCV (*Annexe 1.1 - Spécificité promo*)

Classe 7 (speed sail, Wing yacht FISLY (I.S.R.R. annexe 2D) + FFCV (*Annexe 1.2 - Spécifications FFCV classe 7*)

Classe STANDART FISLY (I.S.R.R. annexe 2E)

Classe 8 FISLY (I.S.R.R. annexe 2F)

Classe 8 Promo FFCV annexe 1.3

Classe Mini-Yacht FISLY (I.S.R.R. annexe 2G)

Classe RC FFCV (*Annexe 1.5 - Spécifications FFCV classe RC*)

N.S.J MC2, NANO XL et SAPHIR – (*Annexe 1.6 - Spécifications FFCV classe NSJ : MC2, NANO XL et SAPHIR*)

Classe BLOKART - *Annexe 4 – Spécifications FFCV Classe Blokart et disponible sur site du BTF cf IBRA rules*

6. LES COMPETITIONS

6.1. L'organisation des compétitions

6.1.1. Préambule

Pour faciliter la politique de communication de la Fédération Française de Char à Voile, le Comité d'Organisation réservera à la Fédération Française de Char à Voile des espaces et encarts sur les différents supports publicitaires qui seront édités afin de promouvoir la manifestation. Le Comité d'Organisation de la compétition informera le service Communication de la Fédération Française de Char à Voile afin que celle-ci puisse efficacement exposer les sigles de ses parrains et mécènes éventuels, ceci, sans que la communication du Comité d'Organisation soit perturbée. Un minimum de promotion par voie d'affichage et médiatique sera assumé par l'organisateur.

La FFCV a la possibilité, pour promouvoir le développement du char à voile, de faire apposer sur les voiles et coques des participants aux compétitions qu'elle organise, les logos et sigles de ses partenaires et mécènes.

6.1.2. Appellations des compétitions

La FFCV reconnaît les catégories de compétitions et les valeurs suivantes :

- les courses internationales FISLY (Eurocup, International) : étapes françaises du calendrier FISLY qui peuvent être également couplées avec une compétition nationale.
- les courses internationales IBRA (Open de France, championnat d'Europe et du Monde) organisées par l'association internationale de la classe BLOKART.
- le Championnat de France des jeunes : un par classe et/ou par catégorie d'âge (benjamin, minime, cadet et junior). Il se déroule sur une seule compétition de plusieurs jours.
- les Grands Prix (GP) ou autres courses classiques de niveau national : ces courses nationales sont centrées sur un week-end. Ils sont en principe au nombre de 4 par classe par saison sportive.
- la finale du Championnat de France : une par classe. Elle se déroule sur une seule compétition de 2 ou 3 jours.
- le Championnat de France : classement établi pour chaque classe, à l'issue de la finale du Championnat de France, à partir des résultats aux manches des courses nationales (Grands Prix et finale du Championnat de France).
- le Classement National des Pilotes (CNP) : établi pour chaque classe à partir des résultats aux manches des courses nationales de la saison sportive.
- le Championnat de Ligue ou Départemental (CDL ou CD) : disputé lors des courses de Ligue programmées au calendrier sportif de la ligue, il doit être établi sur un minimum de 3 manches pour être validé.

6.1.3. Les comités

6.1.3.1. Comité d'organisation

Chaque compétition est organisée par un Club affilié ou un Etablissement agréé, un Comité Départemental, une Ligue Régionale ou une Association spécifique créée pour la circonstance et qui aura été retenue par la Fédération Française de Char à Voile.

La dénomination « Comité d'Organisation » est attribuée à l'organisateur, qu'il y ait ou non création (par les associations précitées) d'une association spécifique pour l'organisation de l'épreuve. Le Comité d'Organisation a pour objet d'organiser l'épreuve sportive et de veiller à son bon déroulement en liaison avec la Fédération Française de Char à Voile.

Le Comité d'Organisation doit notamment :

- organiser la manifestation en veillant particulièrement à la sécurité des pilotes et du public ;
- se conformer au présent règlement des compétitions et recommandations fédérales ;
- rédiger son programme ;
- procéder à l'annonce et à la promulgation des résultats ;
- assurer le retour des résultats (définitifs et validés par le jury) à la FFCV sous huit jours maximums sous forme de fichiers informatiques (format WindPointage).

Le Bureau du Comité d'Organisation est celui du Club affilié, de l'Etablissement agréé, du Comité Départemental, de la Ligue Régionale ou de l'Association spécifique créée pour la circonstance. Le président du Comité d'Organisation est le

président du Club affilié, de l'Etablissement agréé, du Comité Départemental, de la Ligue Régionale, ou de l'Association spécifique créée pour la circonstance.

6.1.3.2. Comité de course

Le Comité de Course a pour objet d'assurer le bon déroulement de l'épreuve sportive, notamment de son programme. Il est animé par un ou plusieurs directeur(s) de course qui, pour les courses nationales et internationales, sont nommé(s) par la Fédération Française de Char à Voile.

La définition du Comité de course est donnée à l'article E de l'I.S.R.R.

6.1.3.2.1. Règle de désignation de la direction de course

Des critères de désignation des arbitres sur les GP et le CFJ sont définis par la commission juges et validés par le conseil fédéral. Un appel à candidature général est lancé par la commission juge et arbitre, en début de saison, pour identifier les souhaits individuels de positionnement, auprès du collège des arbitres référencés,

Le directeur de course et le président du Jury sont nommés officiellement par les membres de la commission Juges et arbitres et reçoivent une lettre de mission avec le rappel des conditions de prise en charge (indemnités kilométriques et vacations journalières).

6.1.3.2.2. Cas exceptionnel arbitre pilote :

Les conditions de nomination d'un arbitre pilote sont les suivantes :

- Ne peut être nommé qu'à moins de 4 semaines de la compétition et sur désistement/absence d'un arbitre national précédemment nommé **sans qu'il n'ait pu être remplacé par la commission arbitrage**
- Doit répondre aux critères standard d'arbitrage (référéncé sur la liste officielle et à jour de la licence arbitre).
- Limiter à une seule fois au cours de la saison sportive

Le reclassement sportif de l'arbitre/pilote sera effectué de la manière suivante :

Pour chaque manche courue pendant ce GP, il lui sera affecté la valeur arrondie de la moyenne des points des manches auxquelles il a participé sur l'ensemble la saison, tout en conservant les 3 meilleures manches sur 4.

6.1.3.2.3. Conflit de parentalité

Tout membre de la direction de course (directeur de course et président du jury) ne peut prendre part à une convocation du comité de course dans le cadre de l'étude d'un fait de course, impliquant un pilote de sa famille directe.

6.1.3.2.4. Méthode Serpentin

A partir de 30 pilotes prenant le départ, le directeur de course peut décider de séparer la flotte en 2 poules. Cette séparation doit être maintenue sur la durée de l'évènement

Pour établir les poules, il est utilisé la méthode dite "serpentin",

Le principe de cette méthode est de répartir les pilotes en 2 poules équilibrées (en s'appuyant sur le classement de la compétition précédente). Les pilotes les mieux classés sont ainsi alternés entre les poules, garantissant une répartition plus équitable des niveaux.

Exemple de répartition selon cette méthode pour 20 pilotes :

- **Poule A** : 1, 4, 5, 8, 9, 12, 13, 16, 17, 20
- **Poule B** : 2, 3, 6, 7, 10, 11, 14, 15, 18, 19
-

Pour établir les poules lors du premier GP de la saison, il faut prendre le dernier CNP validé et répartir selon la méthode « serpentin » (en s'appuyant sur le dernier CNP validé = saison précédente si premier GP de la saison ou si second GP de la saison (ou plus) CNP issue du dernier GP). Les nouveaux pilotes seront ajoutés aléatoirement de façon à équilibrer les poules.

6.1.3.3. Jury

Il a pour objet de veiller à l'application du règlement international (I.S.R.R.) et du Règlement des Compétitions de la FFCV (RC). Il instruit notamment les réclamations introduites par les concurrents.

Il est animé par un président. Pour les courses nationales et internationales, il est nommé par la Fédération Française de Char à Voile.

Les deux autres membres du jury sont impérativement licenciés à la Fédération Française de Char à Voile et sont désignés par le Président du Comité d'Organisation. Il est recommandé qu'ils soient membres de clubs différents.

Le Président du Jury consigne un état des éventuels accidents survenus durant la compétition qu'il transmet à la FFCV.

6.1.3.4. Comité de jauge

Le Comité de Jauge a pour objet de vérifier la conformité des chars à voile des concurrents avec les spécifications internationales consignées dans le règlement international (I.S.R.R.) ou dans tout autre document officiellement reconnu par la Fédération Française de Char à Voile. Il agit avant et pendant l'épreuve. Il est animé par un jaugeur missionné par la Fédération Française de Char à Voile. Celui-ci est, le cas échéant, assisté par un ou plusieurs assesseurs. Le Comité de jauge est saisi par le jury, le Comité de Course ou par auto saisine. Les constatations du comité de Jauge sont transmises par écrit au Président du Jury qui prend les mesures qui s'imposent.

En l'absence de Comité de Jauge spécifique, le Président du Jury peut néanmoins, et à tout moment, décider de faire jauger tout ou une partie d'un char, et éventuellement demander l'assistance de tout jaugeur officiel présent sur le site.

6.1.3.5. Comité informatique

Sous la responsabilité du Jury, le Comité Informatique a pour objet de procéder au classement informatique des pilotes. Pour ce faire, il utilise les logiciels (WindPointage, Laptiming).

Les fichiers Windpointage (résultats définitifs et validés par le jury) des courses nationales sont la propriété de la FFCV, et ils doivent lui être retournés sous huit jours. Pour les courses régionales, les fichiers Windpointage doivent être retournés à la Ligue sous huit jours.

6.2. Responsabilités et sécurité

6.2.1. Assurance

Le Comité d'Organisation doit disposer d'une assurance couvrant les risques inhérents à l'organisation de l'événement conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

6.2.2. Responsabilités

Le Comité d'Organisation doit solliciter et disposer des autorisations officielles de roulage des chars à voile et des véhicules nécessaires à la sécurité sur les plages où seront mis en place les circuits de course.

Le Comité d'Organisation doit respecter les recommandations fédérales (lien vers docs applicables).

Les pilotes engagés dans les compétitions doivent respecter strictement les règles de roulage, veiller à concourir avec l'esprit sportif et à avoir un comportement correct à l'égard des arbitres et des officiels (art. M, N et O de l'I.S.R.R.) sous peine de devoir répondre de leur attitude devant la commission de discipline de la FFCV.

6.2.3. Sécurité

L'organisateur de la compétition a la responsabilité des moyens relatifs à la sécurité.

L'organisateur doit nommer parmi le comité de course un « responsable de la sécurité »

Ces moyens, nécessaires pour une intervention rapide et efficace sur le lieu d'un accident et une prise en charge médicale des pilotes accidentés sont spécifiés au moyen de l'Enregistrement d'un rassemblement sportif (ERS), celui-ci devant être communiqué à la FFCV 30 jours avant la date de la manifestation, et aussi porté à la connaissance de chaque pilote lors de son inscription.

L'ERS est obligatoire pour toutes les compétitions de GP inscrites au calendrier national des compétitions des lors que les conditions l'obligent.

6.2.4. Lutte contre le dopage, l'alcool et comportements dangereux

6.2.4.1. Lutte contre le dopage

Tout(e) participant(e) à une compétition ou à une manifestation sportive sous la responsabilité de la fédération devra se soumettre aux contrôles de lutte contre le dopage, effectués par une personne dûment habilitée, lorsque ce dernier sera imposé, sur instruction du Ministre chargé des sports ou à la demande de la fédération, agissant de sa propre initiative ou à l'instigation de la fédération internationale à laquelle elle est affiliée. La réglementation, sa mise en œuvre et son application, en matière de contrôle et sanction dans le cadre de la lutte contre le dopage sont exclusivement confiés à l'AFLD (Agence Française de Lutte contre le Dopage), cf article 2,4 du règlement médical de la FFCV / liste des produits dopants sur le site de l'AFLD : <https://www.aflld.fr/>

6.2.4.1.1. Lutte contre l'alcool

Tout organisateur de compétition ou de manifestation sportive organisées dans le cadre de la responsabilité de la fédération doit se conformer aux directives réglementaires prévues au code du sport et au code de santé publique ainsi qu'aux règles spécifiques dictées par la fédération, sur la vente, distribution et tolérance d'alcool.

La limite de tolérance de l'alcoolémie imposée par la commission médicale de la FFCV est fixée à 0,25 mg / litre d'air expiré (équivalent à 0,5 g / litre de **sang**).

En conséquence, des contrôles d'alcoolémie peuvent être effectués lors des compétitions et rassemblements organisés dans le cadre de la responsabilité la FFCV, selon les modalités suivantes :

Tout(e) participant(e) à une compétition ou manifestation sportive FFCV devra se soumettre à un éventuel contrôle d'alcoolémie (pilote, membre du comité de course ou du comité d'organisation, joueurs)

Les personnes habilitées à effectuer un contrôle d'alcoolémie lors d'un rassemblement sportif sont :

- Le responsable légal de l'organisation et ou par délégation le responsable sécurité
- Les membres de la direction de course du comité de course
- Les élus fédéraux présents sur place

En cas de contrôle positif, une exclusion immédiate de la personne contrôlée sera prononcée, par :

- Le comité de course dans le cadre d'un pilote,
- Le responsable légal de l'organisation ou le responsable sécurité ou l' élu, pour tout autre personne de l'organisation.

Tout contrôle d'alcoolémie positif devra être consigné dans le rapport de course, et entraînera automatiquement la saisie de la commission disciplinaire qui statuera des suites à donner selon la gravité, les circonstances ou les récidives éventuelles

Le refus de se soumettre au contrôle d'alcoolémie vaudra positivité pour exclusion, avec toutes ses conséquences

Tout litige concernant le test d'alcoolémie sera géré en concertation sur place par :

- Les membres du comité de course
- L'organisateur et ou le responsable sécurité de l'évènement
- Les élus fédéraux présents ;

et consigné dans le rapport de course.

6.2.4.2. Comportements inadaptés et dangereux

Le comité de course peut décider collégialement d'exclure tout pilote présentant un comportement inadapté et/ou dangereux ne permettant pas de garantir sa propre sécurité et celle des autres participants. Les motifs et faits seront consignés dans le rapport de course

6.3. Programme

6.3.1. Mentions obligatoires agréés

Le programme est établi conformément à l'article 4.11 de l'I.S.R.R. par le comité d'organisation.
Il doit être transmis à la FFCV quatre semaines avant la tenue de la compétition (cours nationales).

En complément des dispositions figurant dans le I.S.R.R., le programme doit impérativement mentionner :

- La date et le lieu de la compétition,
- Le nom de la course (GP, CF ou autres compétitions officielles...),
- Les noms des présidents du comité d'organisation et le nom du directeur de course et président du jury,
- Les heures d'ouverture et de clôture des confirmations des inscriptions.

6.3.2. Diffusion

Deux semaines minimums avant la clôture des inscriptions, le programme doit être diffusé à minima sur internet (site web du comité départemental et/ou de la ligue et/ou de la FFCV) par les soins du Comité d'Organisation.

6.4. Classement (Hors Blokart)

Le principe de classement retenu pour les compétitions est le général cumulatif :

- Toutes les manches comptent également, quels que soient leurs types (slalom, classique, endurance, etc.).
- Si le nombre de manches validées est inférieur ou égal à trois, toutes les manches sont prises en compte pour le classement final.
- A partir de quatre manches comptabilisées, la (les) plus mauvaise(s) manche(s) est (sont) éliminée(s), à raison d'une manche par tranche de quatre (I.S.R.R. Chap. 3).
- Les pénalités s'appliquent selon les spécifications de l'I.S.R.R. article 3.23.

6.4.1. Classement individuel

Seront réalisés :

- un classement scratch (classement général unisexe)
- un podium féminin (si positionnée dans les $\frac{3}{4}$ du classement général)
- un podium jeune jusqu'à espoirs (si positionné dans les $\frac{3}{4}$ du classement général) (hors CFJ)

Si une féminine et/ou un jeune monte sur le podium du classement général, elle (il) cumule les titres, sans glissement au profit du pilote suivant.

Autres podiums à discrétion des associations de classe (selon les opportunités et si différents des classements précédents)

- un podium vétérans (classement unisexe et si positionnée dans les $\frac{3}{4}$ du classement général)
- un podium super vétérans (classement unisexe et si positionnée dans les $\frac{3}{4}$ du classement général)

Le classement général individuel est réalisé suivant les dispositions mentionnées au chapitre 3 de l'I.S.R.R.

6.4.2. Classement club

Un podium par équipe sera réalisé.

Le classement par club, si nécessaire, s'effectue sur le total des points des 3 premiers pilotes de chaque club du classement final. Si un club ne possède pas 3 pilotes classés à la course, il se voit attribuer pour chaque pilote manquant un nombre de points égal à celui du dernier du classement + 1,

Le club ayant le moins de points est premier, les autres sont classés dans l'ordre croissant des points obtenus.

7. LES CHAMPIONNATS

7.1. Les Championnats de France

Les modalités d'organisation des Championnats de France et d'attribution des titres de Champion de France de Char à Voile sont décrites ci-après.

Pour être classés, les pilotes doivent être titulaires d'une licence Compétition, en cours de validité, émise par la Fédération Française de Char à Voile.

Les titres individuels et par équipe de Champions de France sont décernés aux pilotes ayant une licence compétition délivrée par la FFCV, lors de l'épreuve appelée Championnat de France.

7.1.1. Championnat de France Jeunes

Les modalités d'organisation sont précisées en *Annexe 2.1 - Le Championnat de France des Jeunes*

Pour les jeunes, qui concourent par catégorie d'âge, le titre de Champion de France est obtenu lors de l'épreuve du Championnat de France des Jeunes.

7.1.2. Championnat de France

Le Championnat de France est disputé par classe de char à voile.

Le titre de Champion de France est obtenu sur le classement national des pilotes établi à l'issue de la finale du Championnat de France.

7.1.3. La finale du championnat de France

Les modalités d'organisation de la finale sont précisées en *Annexe 2.2 - La finale du Championnat de France*.

7.2. Le classement national des pilotes

Le Classement National des Pilotes par classe est réalisé en compilant les résultats par addition des points obtenus sur les manches de plusieurs courses de la saison.

Les courses retenues pour le Classement National des Pilotes sont les Grands Prix et la finale du Championnat de France. Ces courses doivent figurer au Calendrier National des Compétitions FFCV.

Le Classement National des Pilotes couvre la saison sportive.

Seules les données recensées par la FFCV et figurant sur la licence seront prises en compte. Il appartient à chaque pilote de vérifier l'exactitude des informations le concernant publiées par les Comités d'Organisation, et de les faire rectifier si besoin.

- Pour chacune des manches de Grand Prix et de la finale du Championnat de France, et après élimination éventuelle des pilotes étrangers avec licence étrangère puis glissement des résultats, il est attribué 0, 2, 3, 4 points, etc. aux pilotes qui y sont classés 1er, 2ème, 3ème, 4ème, etc.
Les pilotes présents mais non classés y marquent en points le nombre de pilotes présents + 1.
- Les pilotes non présents à une étape (Grand Prix, finale du Championnat de France), obtiennent en points pour chacune des manches concernées le nombre de pilotes classés au CNP de la saison en cours plus 1 point.
- A partir de quatre manches comptabilisées, la (les) plus mauvaise(s) manche(s) est (sont) éliminée(s), à raison d'une manche par tranche de quatre.
- Les points de pénalités, qui sont attribués selon le principe progressif en vigueur (1 point pour la première, 2 points pour la 2ème, 3 points pour la 3ème, etc.) au cours d'une même épreuve, sont additionnés aux points des manches, que ces pénalités aient été obtenues lors des manches conservées ou éliminées.
- Les ex-æquo éventuels en points sont départagés selon la méthode du I.S.R.R.

Spécification Classe Blokart: attribution des points suivant les règles IBRA :

- 1 point au 1er puis 2 points au deuxième et ainsi de suite
- à partir de quatre manches comptabilisées la plus mauvaise est éliminée puis par tranche de six
- pas de points de pénalité, pénalités suivant les règles IBRA
- les ex æquo sont départagés selon les règles IBRA

7.2.1. Les titres de Champion de France

7.2.1.1. Titres individuels

Les pilotes classés premier reçoivent la médaille d'or et le titre de Champion de France avec le millésime de l'année. Les deuxième et troisième reçoivent respectivement les médailles d'argent et de bronze.

7.2.1.1.1. Le Champion de France (masculin et féminin)

Les titres de Champion de France et de Championne de France pour chaque classe de Char à Voile sont attribués au premier et / ou à la première du Championnat de France.

Le titre n'est attribué que si 15 pilotes licenciés à la Fédération Française au moins sont classés au Championnat de France de la classe de Char à Voile concernée.

Si une féminine obtient la première place au Championnat de France, elle cumulera les titres de Champion et de Championne de France, sans glissement au profit du premier pilote homme classé.

Chacune des trois premières féminines du classement général de chaque classe obtient les titres et les médailles d'or, d'argent et de bronze uniquement si son classement la positionne dans le premier 3/4 du classement général de tous les pilotes dans leur classe.

Nota : si le résultat du calcul du premier 3/4 du classement est un nombre décimal, il faut appliquer la convention relative à l'arrondi à l'unité d'un nombre décimal (si le chiffre après la virgule est inférieur à 5, on arrondi à l'entier inférieur / si le chiffre après la virgule est égal ou supérieur à 5, on arrondi à l'entier supérieur).

Spécification Classe Blokart : pas de titre Féminin mais des titres suivant les catégories de poids (règles IBRA).

7.2.1.1.2. Jeunes

Les titres de Champions et championnes de France sont attribués selon la catégorie d'âge et la classe, à savoir :

Pour les classes NSJ : un titre de Champion et Championne de France est attribué par catégorie d'âge (benjamin, minime, cadet et junior), lors du championnat de France Jeunes, organisé sur 3 jours.

Pour les classes suivantes : 2, 3 5, Standart, 7, 8, Kart à voile (M.Y.5.60) et Promo, un titre de champion et championne de France jeune est attribué lors de la phase finale de championnat de France, qui clôture la saison de Grand Prix.

- Les pilotes classés premiers en catégories inférieurs à Sénior reçoivent la médaille d'Or et le titre de Champion(ne) de France Jeune.
- Les 2ème et 3ème reçoivent respectivement les médailles d'argent et de bronze.
- Le titre de champion de France Jeune sera attribué si son classement le(a) positionne dans le premier 3/4 du classement général de tous les pilotes dans leur classe.
- Si un ou une pilote Jeune termine 1^{er} au CNP, il/elle cumulera les titres de champion de France et champion de France Jeunes.

Il en est de même pour le ou la deuxième et troisième.

7.2.1.1.3. Vétérans et Super Vétérans

Les titres de Champions et championnes de France Vétérans et Supers Vétérans sont attribués si son classement la positionne dans le premier 3/4 du classement général de tous les pilotes dans leur classe.

7.2.1.1.4. Trophée du mérite

Dans le cadre des titres attribués dans les catégories minoritaires (féminine, jeune, vétéran et super vétéran), un trophée du mérite pourra être accordé dans la mesure où la règle d'attribution des titres ne peut pas être respectée, si seulement si la personne a participé à l'intégralité de la saison proposée

7.2.1.2. Les titres par équipe

Dans chaque classe (pour le Championnat de France), et dans chaque catégorie d'âge (pour le Championnat de France des Jeunes), il est établi un classement par équipe en fonction du classement général des trois premiers pilotes de chaque club.

Lorsqu'un club n'a pas ce nombre de trois pilotes, chaque pilote manquant est comptabilisé avec le nombre de points égal à celui du dernier pilote du classement + 1 point.

Le club ayant le plus petit total de points est Champion de France par équipe. Seul les 3 premiers pilotes de l'équipe reçoivent les titres et médailles. Le titre de Champion de France par équipe et les médailles d'argent et de bronze par équipe ne seront attribués que si 8 clubs au moins sont représentés dans la classe de char (ou la catégorie d'âge) considérée.

7.3. Le Championnat de Ligue

Les modalités d'organisation du Championnat de ligue et d'attribution des titres de champion de Ligue de la FFCV sont décrites ci-après.

7.3.1. Modalités

7.3.1.1. Les participants

Seuls les pilotes de la ligue concernée peuvent apparaître sur le classement final du Championnat de Ligue. Les pilotes étrangers et les pilotes hors - ligue éventuels qui auraient participé à des étapes du Championnat de Ligue ne doivent pas y apparaître.

A la demande du Président de Ligue ou des pilotes eux-mêmes, une dérogation peut être accordée par la FFCV à des pilotes afin qu'ils puissent participer, dans leur classe, au Championnat d'une autre Ligue. Dans ce cas, ils resteront intégrés dans le classement final de cette Ligue.

7.3.1.2. Les épreuves

7.3.1.2.1. Organisation

Le Championnat de Ligue nécessite au minimum trois manches pour être validé et permettre la délivrance des titres associés.

Il est organisé sur une ou plusieurs étapes inscrites au calendrier des compétitions FFCV.

Une étape est une journée de compétition sur un week-end, de préférence le dimanche.

Des courses multi-classes pourront être mises en place.

7.3.1.2.2. Courses

Elles peuvent être de plusieurs types :

- Classique : départ arrêté durée 10 mn minimum
- Classique : départ lancé durée 8 mn minimum + procédure de départ de 2 mn)
- Endurance : durée 1 h 30 minimum
- Slalom simple élimination
- Slalom double élimination

7.3.1.2.3. Homologation

Quel que soit le type de course, elle compte comme une seule manche.

Une seule manche est nécessaire pour valider une étape.

7.3.2. Le classement

7.3.2.1. Mode de calcul

Le classement du Championnat de ligue est effectué en utilisant le principe cumulatif et en prenant en considération chacune des manches validées à l'occasion des étapes inscrites au calendrier.

7.3.2.2. Classement

Le classement final du Championnat de Ligue est obtenu en additionnant les points de toutes les manches validées lors des différentes étapes et les points de pénalités le cas échéant.

- Pour chacune des manches prises en compte, si des pilotes hors - ligue ou étrangers figurent au classement de la manche, ils en sont éliminés et le classement est glissé.
- Toutes les manches comptent également, quel que soient leur type (slalom, classique, endurance, etc.).
- Si le nombre de manches validées est inférieur ou égal à trois, toutes les manches sont prises en compte pour le classement final.
- A partir de quatre manches comptabilisées, la (les) plus mauvaise(s) manche(s) est (sont) éliminée(s), à raison d'une manche par tranche de quatre.
- Les pénalités s'appliquent selon les spécifications de l'I.S.R.R. (article 3.23)
- Les points de pénalités, progressifs au cours d'une même épreuve, sont ensuite cumulés tout au long des manches du Championnat de Ligue.
- Un pilote absent à une étape reçoit pour chacune des manches de cette étape un nombre de points égal au nombre de pilotes classés au Championnat de Ligue + 1.
- Les ex-aequo éventuels sont départagés sur leurs meilleures manches, selon la méthode du I.S.R.R. Le classement d'une étape :
- Un classement de l'étape pourra être effectué par le club organisateur et donner lieu à un Palmarès, incluant ou non les pilotes hors ligue et/ou étrangers, accompagné ou non d'une remise de coupes et de prix.

Ce Palmarès est sans effet sur le Classement du Championnat de Ligue.

7.3.3. Les titres de Champion de Ligue

7.3.3.1. Titre de Champion de Ligue individuel

Un titre de Champion de Ligue est délivré pour chaque classe de char à voile.

7.3.3.1.1. Féminines

Chacune des trois premières féminines du classement général de chaque classe obtient les titres et les médailles d'or, d'argent et de bronze uniquement si son classement la positionne dans le premier 3/4 du classement général de tous les pilotes dans leur classe.

7.3.3.1.2. Jeunes

Dans les classes 7, 8 et Mini-Yacht si les jeunes (catégorie d'âge inférieure à seniors) sont au moins cinq à participer au Championnat de Ligue, un classement « jeunes » est établi.

Dans la classe promo, si les juniors sont au moins cinq à participer au Championnat de Ligue, un classement « junior » est établi.

Dans la classe NSJ, lorsqu'un classement est établi par catégorie d'âge un classement par catégorie d'âge est établi.

Lorsque cette condition n'est pas remplie, seuls les trois premiers du classement général obtiennent les médailles et les titres uniquement si son classement le positionne dans la première moitié 3/4 du classement général. Si un jeune monte sur le podium du classement général, elle (il) cumule les titres sans glissement au profit du pilote suivant.

7.3.3.1.3. Titre de Champion de Ligue par Club

Le titre de Champion de Ligue par club est délivré pour une classe de char à voile uniquement si au moins trois clubs sont classés dans la classe de char à voile considérée.

Un club est représenté pour une classe par une équipe composée de ses trois premiers pilotes classés, sans distinction de sexe ou d'âge. Lorsqu'un club n'a pas ce nombre de trois pilotes, chaque pilote manquant est comptabilisé avec le nombre de points égal à celui du dernier pilote du classement + 1 point.

Le club qui finit classé 1er par le total des points individuels de ses 3 meilleurs pilotes est Champion de ligue.

8. La sélection des équipes de France

8.1. Comité de sélection

Le comité de sélection est composé de :

- Président(e) de la FFCV
- Président(e) de la commission fédérale sport
- DTN

Il a pour objet de fixer les quotas et critères de sélection des équipes de France en fonction des possibilités accordées par l'organisateur du championnat international, dans la limite d'un nombre de :

- Hommes et Femmes
- Éventuels champion(ne)s d'Europe français en titre

La sélection est établie en collaboration avec les associations de classe et validée par le conseil fédéral.

La sélection se compose de :

- Membres titulaires
- Membres remplaçants
- Wild card

8.2. Modalités

Chaque année, dès la fin de la saison sportive, le Comité de Sélection établit pour toutes les catégories les listes des pilotes pour constituer les équipes nationales qui représenteront la France au cours des championnats internationaux ou de toute autre manifestation officielle où la présence d'une équipe de France est prévue.

Les pilotes devront avoir satisfait aux examens médicaux selon les modalités recommandées par la Commission Médicale de la FFCV.

Le Comité Directeur valide les sélections proposées par le comité de sélection.

8.3. Catégorie des pilotes sélectionnés

Les limites d'âge appliquées sont celles du I.S.R.R.

Les pilotes sont sélectionnés avec numéro d'ordre dans une des catégories :

- Titulaire
- Remplaçant
- Wild card

Selon l'épreuve, Championnat d'Europe et/ou Championnat du Monde, le ou les champions individuel(s) en titre sont automatiquement sélectionnés en surnombre, mais sans substitution en cas d'indisponibilité.

8.4. Principes de sélection

Pour établir ses propositions, le Comité de Sélection se base sur le classement national des pilotes

La sélection s'applique dans le cadre des critères de sélection quotas définis par le comité de sélection en collaboration avec les associations de classe et validés par le conseil fédéral. Les critères et quotas sont fixés en fonction des possibilités accordés par l'organisateur du championnat international.

Dans chaque Classe, sont automatiquement sélectionnés les membres de la catégorie « Titulaire », auxquels s'ajoutent les éventuels champion(ne)s (d'Europe et du Monde) français en titre.

Le Comité de sélection peut également proposer par délibération motivée de restreindre dans l'une ou l'autre catégorie la sélection obtenue automatiquement.

8.4.1. Sélection des titulaires

Dans chaque Classe, les « Titulaires » sont automatiquement sélectionnés en suivant l'ordre du Classement National des Pilotes.

S'ajoutent à cette liste les éventuels champions(ne)s d'Europe français.

8.4.2. Sélection des remplaçants

La sélection peut s'étendre à la catégorie « remplaçant », pour combler si besoin le désistement au sein de la liste titulaire.

Les remplaçant(s) est (sont) sélectionné(s) par le Comité de Sélection dans la limite de 2 remplaçants Homme et 2 remplaçants Femme.

Celle-ci est basée en fonction de la meilleure place au Classement National des Pilotes et dans la limite des quotas attribués.

8.4.3. Sélection des Wild card

Hors l'application de la sélection automatique et remplaçant telle que précisée ci-dessus, le Comité de sélection peut établir ses propositions de wild card par délibération et sollicite l'avis des Associations de Classe.

Des critères permettant d'étudier une demande de Wild Card seront propres à chaque championnat.

La demande devra être formulée par écrit lors de la phase de préparation des sélections et dans tous les cas avant finalisation des sélections définitives.

Les wild-card devront s'appuyer sur un principe de base encadrant :

- Le nombre remis par le comité de sélection
- Le profil sportif minimum pour le pilote demandeur
- par l'étude de critères définis par ordre de priorité permettant d'objectiver le choix de sélection

8.4.4. Critères de sélection des pilotes Blokart équipe de France aux championnats internationaux (EBA, IBRA)

8.4.4.1. Principe général :

Sélection de 24 pilotes, hommes / femmes confondus, personnes en situation de handicap, répartis théoriquement sur les 3 catégories de poids IBRA du CNP :

- 8 en catégorie light (< 70kg)
- 8 en catégorie middle (> 70 kg et < 82.5 kg)
- 8 en heavy / superheavy (> 82.5 kg)

La répartition des pilotes dans les 3 catégories de poids est modulable, sur le principe des variations de poids constatées à la confirmation des inscriptions.

8.4.5. Application:

La participation à un championnat international Blokart respecte le principe fondamental OPEN (participation libre), à savoir :

- 24 pilotes blokart équipe de France par épreuve, respectant les prérogatives et les règles FFCV en matière de sélection
- des pilotes OPEN reconnus par le Blokart Team France, si le nombre de pilotes français dépassait les 24 participants

Si des quotas de participation étaient imposés par l'IBRA, l'EBA, ou l'organisateur de l'évènement, priorité sera faite aux pilotes équipe de France.

Les résultats sportifs des pilotes blokart OPEN seront reconnus.

Le BTF veillera à harmoniser et fédérer l'ensemble des pilotes (équipe de France et Open) en privilégiant l'esprit sportif, la performance et la cohésion.

8.4.6. Sélection :

- 1) Etablissement d'un listing pilote d'intention de participation à l'évènement
- 2) Sélection et répartition des pilotes prétendants équipe de France parmi ce listing, par le bureau du Blokart Team France, selon les principes et par ordre :
 - A. Le ou les champions individuels en titre (Europe ou monde) sont automatiquement sélectionnés en surnombre, mais sans substitution en cas d'indisponibilité
 - B. Ordre croissant dans le classement national des pilotes des 2 saisons précédentes
 - C. sélection éventuelle de pilotes méritant selon leurs résultats sportifs antérieurs nationaux / internationaux, ou profil pilote à fort potentiel non classé non titré, ou pilotes « handi »
 - D. intégration des pilotes invités par l'organisateur, principe des wild card.
- 3) le Blokart Team France propose le listing pilote au comité de sélection fédéral
- 4) le comité de sélection FFCV nomme les pilotes sélectionnés en équipe de France
- 5) des pilotes blokart Open pourront éventuellement être proposés par le BTF en cas de désistement.

Annexe 0 – Catégories d'âge

Catégories d'âge

Pour les saisons sportives allant du 1er juillet année N au 30 juin année N+1, les catégories d'âge sont les suivantes :

Catégories d'âge (année N)

Licenciés nés **Poussins**

Poussin 1 en année (N-7)

Poussin 2 en année (N-8)

Benjamins

Benjamin 1 en année (N-9)

Benjamin 2 en année (N-10)

Minimes

Minime 1 en année (N-11)

Minime 2 en année (N-12)

Cadets

Cadet 1 en année (N-13)

Cadet 2 en année (N-14)

Juniors

Junior 1 en année (N-15)

Junior 2 en année (N-16)

Junior 3 en année (N-17)

Espoirs

Espoir 1 en année (N-18)

Espoir 2 en année (N-19)

Espoir 3 en année (N-20)

Séniors année entre N-21 et N-49 incluses

Vétérans année avant N-49

| **Super Vétérans** année après N+69

Les changements de catégorie interviennent donc le 1er juillet en début de saison sportive.

Annexe 1 – Spécificité des classes

Annexe 1.1 - Spécificité promo

A compter du 1er juillet 2019, les pilotes de la classe PROMO rouleront dans une seule classe.
La notion de division (D1 et D2) est abandonnée (décision du CODIR 29/06/2019).

Annexe 1.1.1 – Déroulement des compétitions

1. Préambule

À la suite de la décision de scinder la classe Promo en deux divisions, il est important de souligner que ces divisions font toujours partie intégrante d'une seule et même classe :

La Classe Promo

1.1. Organisation des divisions

- **Division Promo Élite** : regroupe les 30 meilleurs pilotes de la classe Promo
- **Division Promo Challenger** : ouverte à l'ensemble des autres pilotes respectant les règles minimales de participation du règlement des compétitions de la FFCV

Pour la saison 2025-2026 : la division Promo Élite sera composée des 25 premiers hommes et 5 premières femmes (CNP 2024-2025)

1.2. Grilles de départ

Les deux divisions doivent, dans la mesure du possible, courir ensemble avec des départs séparés et des classements distincts.

Si les conditions de course (plage, météo...) ne le permettent pas, le directeur de course pourra décider de faire courir les divisions séparément.

Les grilles de départ des divisions Élite et Challenger seront physiquement séparées.

- **Division Élite** : La grille "Morel" est conservée d'un Grand Prix à l'autre. Un nouveau tirage au sort est effectué toutes les 6 manches.
- **Division Challenger** : Tirage au sort de la grille à chaque Grand Prix.

1.3. Système de montée/descente

À l'issue de chaque saison :

1.3.1. Étape 1 : Descente

- Les **10 derniers pilotes** du CNP de la division Élite sont relégués en division Challenger
- Des repêchages sont possibles si le critère suivant n'est pas rempli en division Élite :
 - ✓ Présence d'au moins 3 féminines en division Elite
 - ✓ Si un repêchage est effectué, un nombre équivalent de pilotes supplémentaires descend de la division Élite en Challenger

1.3.2. Étape 2 : Montée

- Les **10 premiers pilotes** du CNP de la division Challenger montent en division Élite
- Des repêchages sont possibles si le critère suivant n'est pas rempli :
 - ✓ Il doit y avoir à minima 2 féminines à monter en division Elite
 - ✓ Si un repêchage est effectué, un nombre équivalent de pilotes de la division Challenger ne monte pas en division Elite

1.3.3. Remarques :

- La montée en division Élite est **obligatoire**

- Le nombre de montées et de descentes peut être révisé annuellement par l'Association de Classe Promo en lien avec la Commission Sport de la FFCV

1.4. Titres décernés

Les titres de Champion de France sont attribués exclusivement en division Élite, dans les catégories suivantes :

- Scratch
- Féminines
- Jeunes (Junior et espoir)
- Jeunes (Junior et espoir) féminines
- Vétérans
- Par équipe

Condition de podium incomplet : Si une catégorie comporte moins de 3 pilotes classés en division Élite, les pilotes les mieux classés en division Challenger seront sélectionnés pour compléter le podium, selon l'ordre du classement général (excepté pour le classement par équipe).

Classement par équipe : Le premier club de la division Challenger qui n'a pas de pilote en division Elite sera classé après le dernier club de la division Elite.

Exception : Un titre de Champion de France Promo peut être décerné en division Challenger, uniquement si aucun prétendant dans la catégorie concernée ne figure en division Elite.

Division Challenger :

Les distinctions suivantes seront décernées :

- Les 3 premiers pilotes au classement général
- Les 3 premières féminines
- Les 3 premières équipes

Ces lauréats recevront le titre de Champion de Promo Challenger et recevront une médaille FFCV.

Annexe 1.2 - Spécifications FFCV classe 7

- Autorisation de l'usage du CNP de l'année N-1 pour l'identification des pilotes à la place des n° de voile.
- Autorisation de l'usage des dossards ou Lycra pour le pointage et l'identification des pilotes.
- Définition de manche enduro : minimum de 1h.
- Suppression de la règle de la distance minimale des parcours (2 km), et possibilité de faire des manches dont la durée est déterminée par le Corps arbitral.
- Double élimination en slalom : règle supprimée, et remplacée par une autre organisation de slalom plus rapide et plus facile de mise en place.
- Principe cumulatif : toutes les manches comptent coef. 1, plus le rajout des manches slalom qui n'en faisaient pas partie.
- Application des coefficients : classique = 1, slalom = 1, enduro = 1

Evolution des règles

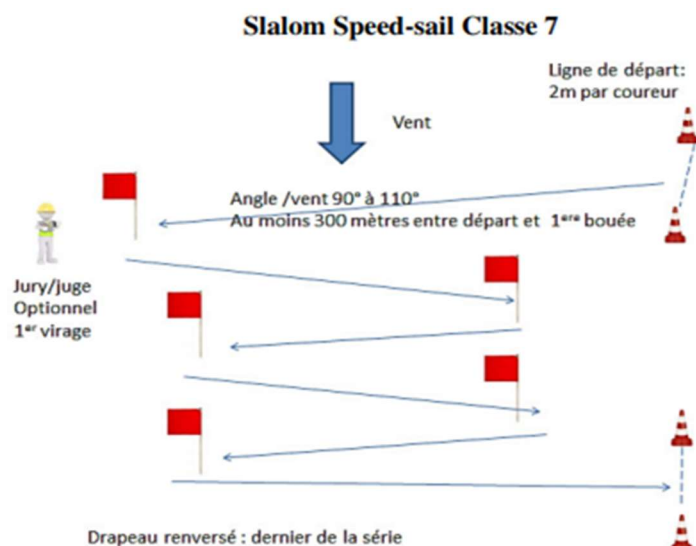
Départs :

- Obliger un départ lancé dans la box x secondes avant le départ. Nota : les rappels (individuels ou généraux) seraient très faibles.
- Interdire tout changement de direction dans la box.

Nota : l'ACSS peut créer un tableau de largeur box applicable en fonction de la force du vent qui serait à la disposition des directeurs de courses.

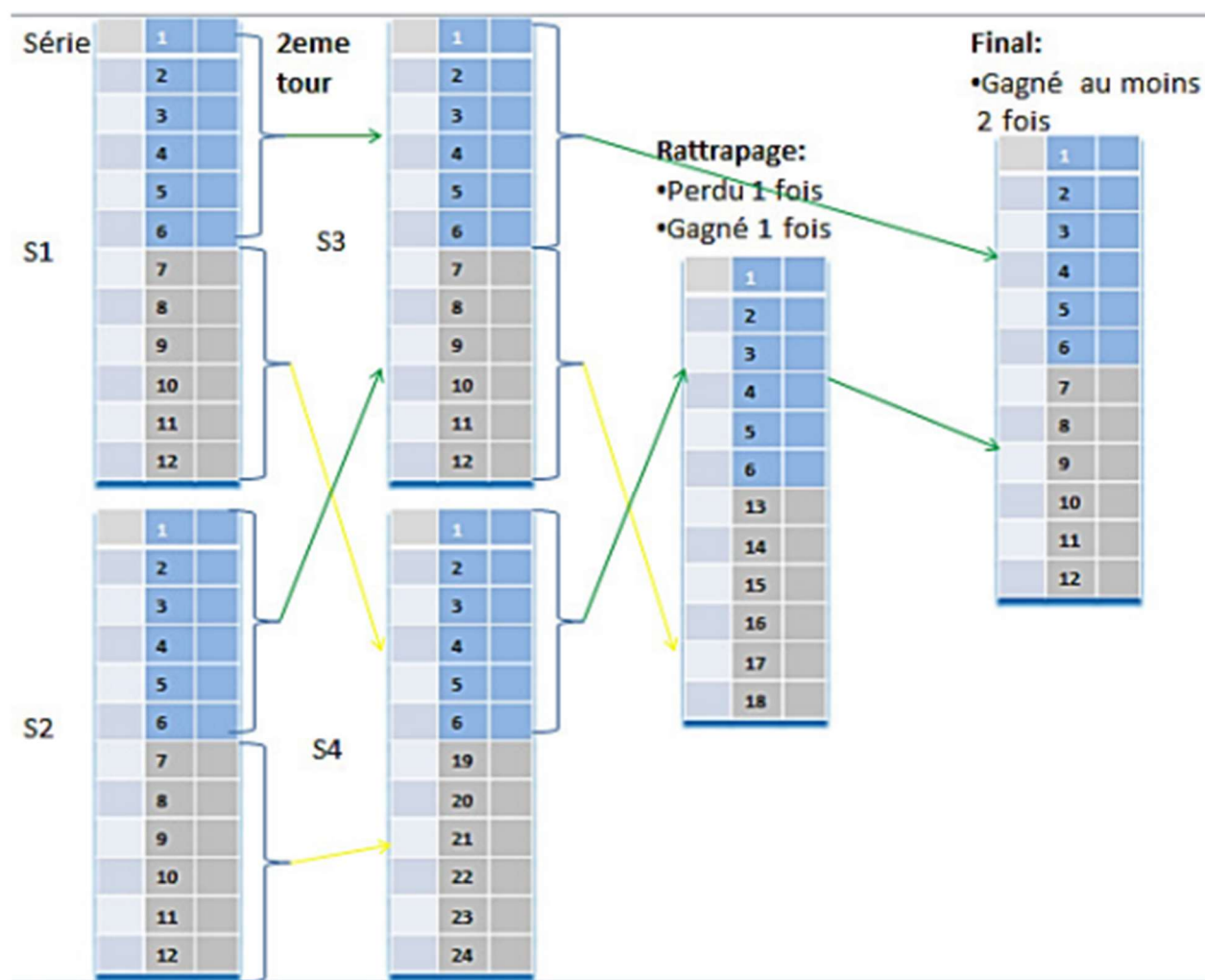
Formats de courses :

- Manches classiques en incorporant plus de manœuvres sauf par vent très fort où il est préférable d'allonger les circuits afin de diminuer le nombre de manœuvres.
- Les WingYacht étant moins rapides, un parcours réduit dans celui des Speedsails, offre plus de manœuvres à ces derniers (leur souhaits) et moins de temps d'attentes des derniers.
- Manches d'endurances (supérieures à 30' mais à l'appréciation de la direction de courses).
- Manches de slaloms.
- Carré contest par poules à éliminations (poules de 4 à 6 pilotes en confrontations directes sur un aller-retour très manœuvrant). Nota : facile à mettre en œuvre, ludique, spectaculaire et très compréhensible par le public.



- Avec 12 coureurs par série :

- 2 séries (S1 et S2) de 12 coureurs
 - Les 6 premiers de chaque série disputent la série 3
 - Les 6 derniers de chaque série disputent la série 4
- 2eme tour, S3:
 - Les 6 premiers vont en final
 - Les 6 derniers vont en rattrapage
- 2eme tour, S4:
 - Les 6 premiers vont en rattrapage
 - Les 6 derniers sont classés de 19 à 24
- 3eme tour, rattrapage :
 - Les 6 premiers vont en final
 - Les 6 derniers sont classés de 13 à 18
- Final:
 - Les coureurs sont classés de 1 à 12



Utilisation du tableau

1 – Préparation

Les numéros de dossards sont inscrits dans la 1ère colonne et répartis
Suivant un classement soit:

- Le dernier CNP de l'année Précédente
- Le CNP en cours d'année
- Le classement connu de l'épreuve au moment du slalom

Exemple:

Classement du dernier CNP:

1^{er} n°10
2^{eme} N°3
3^{eme} n°44
..
7^{eme} n°2
8^{eme} n°14
..

Série

S1

S2

10	1	
2	2	
16	3	
12	4	
22	5	
43	6	
3	1	
14	2	
9	3	
7	4	
11	5	
23	6	

1 – Utilisation

A chaque série, les numéros de dossard dans l'ordre d'arrivée sont positionnés devant Le numéro de classement (colonne de droite).

Exemple:

- Le dossard 16 est arrivé 1^{er} de la 1^{ere} série
- Le dossard 10 est arrivé 2^{eme} de la 1^{ere} série
- Le dossard 2 est arrivé 3^{eme} de la 1^{ere} série
- ...

Les 3 numéros résultat de la colonne de droite
sont reportés dans la colonne
de gauche dans la série suivante

Exemple:

- Les dossards 16,10,2 qui sont les 3 1^{er} de la série sont inscrits dans la série 5
- Les dossards 12,22,43 qui sont les 3 derniers de la série sont inscrits dans la série 6
- Les dossards 3,9,14 qui sont les 3 1^{er} de la série sont inscrits dans la série 5
- Les dossards 11,7,23 qui sont les 3 derniers de la série sont inscrits dans la série 6

Série

S1

S2

10	1	16
2	2	10
16	3	2
12	4	22
22	5	43
43	6	12
3	1	3
14	2	9
9	3	14
7	4	11
11	5	7
23	6	23

16	1	
10	2	
2	3	
3	4	
9	5	
14	6	
22	1	
43	2	
12	3	
11	4	
7	5	
13	6	

Demi

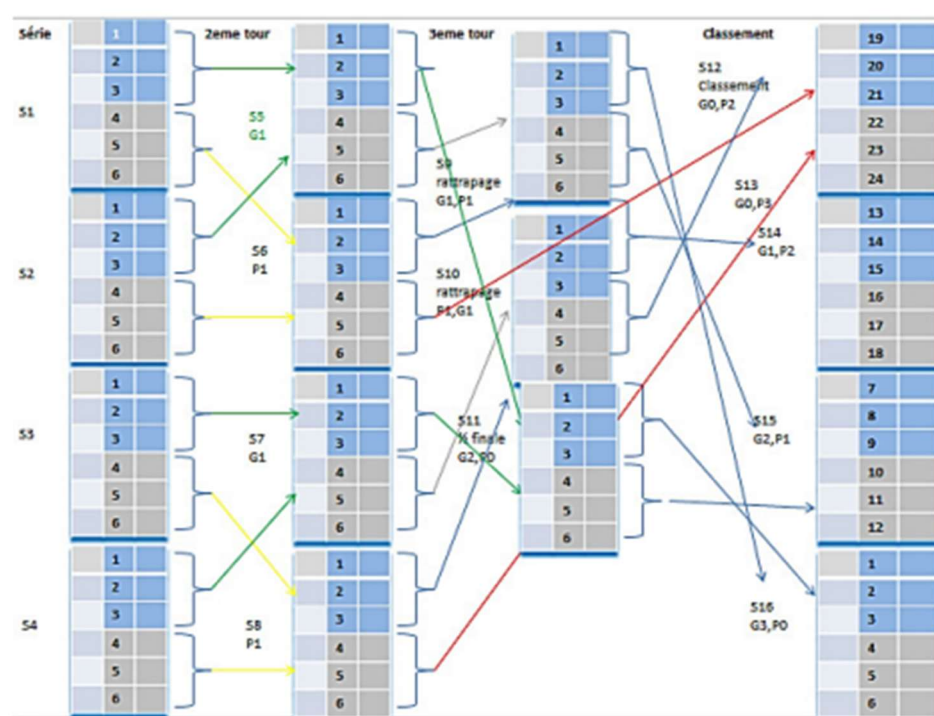
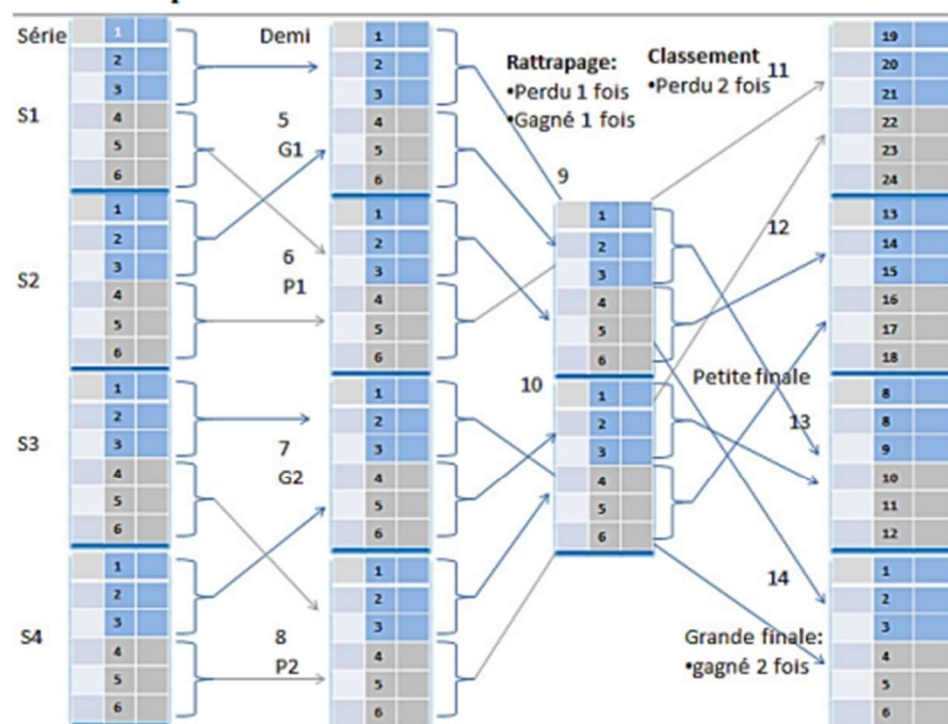
S5

Gagné1

S6

Perdu1

- Avec 6 coureurs par série :



Annexe 1.3 - Spécifications FFCV classe 8

Annexe 1.4 - Spécifications FFCV classe K

Annexe 1.5 - Spécifications FFCV classe RC

Annexe 1.6 - Spécifications FFCV classe NSJ : MC2, NANO XL et SAPHIR

Annexe 1.7 - Spécifications FFCV Classe 3 – Courses avec classe 2

Annexe 1.8 - Spécifications FFCV Classe 2 – Courses avec classe 3

A compter du 1^{ER} juillet 2023, les Grands Prix nationaux regroupant les pilotes des classes 2 et 3 se dérouleront de la façon suivante :

- Si le nombre de pilotes préinscrits de la classe 2 est inférieur à 6, les arbitres procéderont à :
 - Un départ décalé entre les pilotes des 2 classes d'au moins 30 secondes (1)
 - Pas de classement scratch (classement final séparé pour les 2 classes)
- *Le choix de la classe de chars qui partira en 1^{er} est laissé à l'appréciation du corps arbitral.*

- Si le nombre de pilotes préinscrits de la classe 2 est supérieur ou égal à 6, les arbitres procéderont à :
 - Des manches séparées pour chacune des classes
 - Un classement final séparé pour les 2 classes

Les pilotes des classes 2 et 3 devront respecter les règles de jauge définies par la FISLY et respectives à chacune d'entre elle.

Annexe 1.9 - Spécifications FFCV Classe 3 – Dimensionnement des roues sur les compétitions nationales

A compter du 1er juillet 2025, les Grands Prix regroupant les classes 3 se dérouleront de la façon suivante :

Le déroulement des Grands Prix classe 3 sera le suivant :

- Les chars CI3 partiront 1 minute après les chars CI3R.
- Si moins de 6 classes 2 participent à l'événement, l'annexe 1.8 n'est plus appliquée. Les CI2 partiront en même temps que les CI3.

Le temps de course est comptabilisé à partir du premier départ, soit le départ des CI3R.

Les classes 2 conservent un classement séparé.

Un classement scratch sera réalisé pour chaque GP.

Dans le cas où des CI3 sont sur le podium, alors une remise des prix CI3 et CI3R séparée sera réalisée.

Pour le CNP, seuls les CI3R seront classés.

Les pilotes de chaque classe devront respecter les règles de jauge définies par la FISLY et respectives à chacune d'entre elles.

Annexe 2 – Championnat de France

Annexe 2.1 - Le Championnat de France des Jeunes

2. Sélection pour le Championnat de France des Jeunes

2.1. Nombre de participants

La FFCV définit le nombre de participants en fonction du nombre de places disponibles sur la grille de départ, dans chacune des catégories jeunes admises :

- Benjamins, Minimes et Cadets (classe N.S.J – MC2, NANO XL et SAPHIR)
- Juniors (classe Promo),

Sur proposition du Comité de Sélection, et pour chaque catégorie d'âge, la FFCV détermine le quota de sélection pour chacune des Ligues. Ce quota est annoncé aux ligues, au plus tard, huit semaines avant le Championnat de France des Jeunes.

En cas d'organisation du CFJ décalée sur la saison sportive suivante (après le 1^{er} juillet), les âges pris en compte restent ceux lors de la phase de sélection de l'année concernée.

2.2. Pilotes sélectionnés

Chaque Ligue sélectionnera les pilotes dans chaque catégorie, dans la limite du nombre de places autorisées, ainsi que les remplaçants. La référence pour l'année de naissance est celle de la saison sportive de la tenue du Championnat de France des Jeunes, qui est donc la période de début de la sélection.

Les pilotes sélectionnés doivent avoir participé au Championnat de ligue dans leur catégorie respective.

La liste des pilotes sélectionnés sera envoyée par la ligue aux clubs concernés 3 semaines avant le Championnat de France des Jeunes.

Après réception de cette liste, chaque club confirme par écrit à la FFCV et au club organisateur, la participation ou non de ses pilotes.

Toute défection doit être signalée à la fédération, à la ligue et à l'organisateur.

3. Modalités spécifiques pour le Championnat de France des Jeunes

3.1. Temps de course

- En Classe NSJ, avec un temps de course maximum par jour de 80 minutes.
- En Promo, avec un temps de course maximum par jour de 120 minutes.

3.2. Les chars et les spécifications particulières

Les chars admis sont les chars répondant aux spécifications générales suivantes :

- classe NSJ
- classe Promo

Ces spécifications générales sont précisées au chapitre 3.2 du présent règlement.

3.2.1. Spécifications particulières N.S.J

Les seules interventions admises sur le char sont :

- Le réglage :
 - de la tension des lattes,
 - de la tension de la bordure de la voile,
 - de la pression des pneus,
 - de la position du palonnier.
 - de la position de la tête
- La mise en place :
 - d'une girouette
 - de pennons
 - des gardes boue à l'avant et à l'arrière (voir modèles des constructeurs)
 -

Le lest est interdit.

En position normale de pilotage, le pilote doit être assis dans le siège et avoir ses deux mains sur l'écoute.

Il est donc interdit de corriger l'angle de la voile en poussant ou en tirant sur la bôme.

Le changement d'essieu, de mât et de voile est uniquement autorisé en cas de casse et après accord du Jury.

Il est interdit de changer de char pendant le championnat.

Le choix du char (MC2, NANO XL ou SAPHIR) sera demandé aux pré-inscriptions et sera définitif pour le championnat.

3.2.2. Spécifications particulières Classe Promo

Le lest est autorisé.

3.2.3. Spécifications particulières pour tous les chars

Toutes les réparations éventuelles doivent avoir lieu dans la zone technique.

Chaque équipe peut disposer de roues de secours.

En cas de crevaison, seul le pilote ou le capitaine d'équipe peut remplacer la roue, la réparer et la remonter sur le char.

3.3. Les équipes et le Capitaine d'Équipe

3.3.1. Les équipes

Une équipe est constituée de pilotes d'un même club, encadrée par un ou plusieurs capitaines d'équipe dans la limite d'un par catégorie d'âge.

3.3.2. Le capitaine d'équipe

Le capitaine d'équipe, licencié FFCV, encadre, conseille, aide et dépanne les pilotes de l'équipe.

Il peut être capitaine de plusieurs équipes et doit s'assurer de la sportivité des pilotes. Il ne peut participer à la course en tant que pilote et il devra se préinscrire sur le site de l'épreuve. Un signe distinctif lui est remis et il devra l'arborer durant les épreuves.

Hormis les pilotes, c'est le seul interlocuteur des arbitres durant les épreuves.

3.4. Le corps arbitral

Les membres du corps arbitral ne doivent pas avoir de lien de parenté direct avec l'un des participants.

Les capitaines d'équipe et les accompagnateurs ne sont pas admis sur la piste pendant le déroulement des manches.

3.5. Les épreuves

Le championnat est validé dès que deux manches sont courues.

3.5.1. Attribution des points et classement

Sur les manches courues, un classement est établi comme le précise le chapitre 3 de l'I.S.R.R. et donne les premiers du championnat de France par catégorie et par classe.

3.5.1.1. Les féminines

Chacune des trois premières féminines du classement général de chaque classe obtient les titres et les médailles d'or, d'argent et de bronze uniquement si son classement la positionne dans le premier 3/4 du classement général de tous les pilotes dans leur classe.

Nota : si le résultat du calcul du premier 3/4 du classement est un nombre décimal, il faut appliquer la convention relative à l'arrondi à l'unité d'un nombre décimal (si le chiffre après la virgule est inférieur à 5, on arrondi à l'entier inférieur / si le chiffre après la virgule est égal ou supérieur à 5, on arrondi à l'entier supérieur).

3.5.1.2. Les titres individuels

Un titre individuel est attribué uniquement lorsque la classe respecte les conditions précisées ci-avant.

3.5.1.3. Les titres par équipe N.S.J et Classe Promo

Un titre par équipe par classe est attribué, en fonction du classement prenant les 3 meilleurs pilotes dans chacun des classements généraux individuels du Championnat (sans distinction de sexe et d'âge).

Lorsqu'un club n'a pas ce nombre de trois pilotes, chaque pilote manquant est comptabilisé avec le nombre de points égal à celui du dernier pilote du classement + 1 point multiplié par le nombre de manches comptant pour le classement.

3.5.1.4. Le titre club de Champion de France des Jeunes

Un classement par club est réalisé en additionnant, les points du meilleur pilote d'un même club, dans chacune des catégories ayant donné lieu à la délivrance d'un titre (NSJ Benjamins, NSJ Minimes, NSJ Cadets et Promo sans distinction de sexe).

Pour les clubs n'ayant pas de pilote dans une catégorie, il est alors pris en compte le nombre d'inscrits +1 multiplié par le nombre de manches comptant pour le classement.

Le titre est attribué au club totalisant le moins de points.

En cas d'ex aequo, les clubs sont départagés par la place du meilleur pilote de chaque club.

S'ils sont encore ex æquo, le résultat du second pilote est alors pris en compte (tout sexe confondu).

3.5.1.5. Le titre de la Ligue Championne de France des Jeunes :

Le classement par ligue est réalisé en additionnant, les points des 3 meilleurs pilotes d'une même ligue, dans chacune des catégories ayant donné lieu à la délivrance d'un titre (NSJ Benjamins, NSJ Minimes, NSJ Cadets et Promo sans distinction de sexe).

Pour les ligues n'ayant pas de pilote dans une catégorie, il est alors pris en compte le nombre d'inscrits +1 multiplié par le nombre de manches comptant pour le classement.

3.6. Les remises des prix

Les drapeaux et les banderoles autres que ceux de l'organisateur ne sont pas admis sur les podiums lors des cérémonies de remise des prix.

Toutes les personnes prenant part à la remise des prix doivent le faire dans un esprit de fair-play.

1. Sélection pour la finale du Championnat de France

1.1. Nombre de participants

Chaque année, la FFCV définit le nombre de participants en accord avec l'organisateur, et ceci pour chacune des classes.

1.2. Pilotes sélectionnés

Dans chaque classe, les pilotes sont sélectionnés suivant l'ordre du classement national des pilotes dans la limite du nombre de places autorisées, ainsi que les remplaçants.

Toute défection doit être signalée à la fédération, à la ligue et à l'organisateur.

En cas de places vacantes, au cas par cas, des pilotes ne répondant pas à un ou plusieurs des critères ci-dessus pourront toutefois être admis à participer à la finale du Championnat de France.

2. Modalités spécifiques pour la finale du Championnat de France

2.1. Le corps arbitral

Les membres du corps arbitral ne doivent pas avoir de lien de parenté direct avec l'un des participants.

2.2. Les épreuves

Pour chacune des classes, la finale du Championnat de France nécessite une manche pour être validée.

2.3. Les remises des prix

Les drapeaux et les banderoles autres que ceux de l'organisateur ne sont pas admis sur les podiums lors des cérémonies de remise des prix.

Toutes les personnes prenant part à la remise des prix doivent le faire dans un esprit de fair-play.

Annexe 3 : Attribution des numéros de voiles

Attribution des numéros de voile pour les catégories benjamins, minimes, cadets

Pour le NSJ (version 2)

Ligue	du N° au N°	Nombre de N°
Hauts de France	N° 1 au 199	199
Normandie	N° 200 au 399	199
Bretagne	N° 400 au 599	199
Pays De Loire	N° 600 au 699	99
Nouvelle Aquitaine	N° 700 au 799	99
Méditerranée	N° 800 au 899	99
Autres ligues	N° 900 au 999	99

Lorsque tous les numéros de voile seront épuisés...

Ligue	du N° au N°	Nombre de N°
Hauts de France	N° 1000 au 1199	199
Normandie	N° 1200 au 1399	199
Bretagne	N° 1400 au 1599	199
Pays de Loire	N° 1600 au 1699	99
Nouvelle Aquitaine	N° 1700 au 1799	99
Méditerranée	N° 1800 au 1899	99
Autres ligues	N° 1900 au 1999	99

Annexe 4 – Spécifications FFCV Classe Blokart

Classe Blokart :

- NON couverte par la FISLY et ses règles.
- Couverte par l'IBRA et ses règles IBRA Rules.
- Couverte par les règles spécifiques signées entre la FFCV et le BTF disponibles sur le site du Blokart Team France

Annexe 5 - Critères de sélection des arbitres

5.1. Critère de sélection des arbitres pour les GP

Les critères de sélection des arbitres pour les GP sont les suivants :

Critères obligatoires :

- détenteur du diplôme d'arbitre national
- détenteur d'une licence arbitre valide
- honorabilité vérifié
- permis de conduire valide

Critères secondaire si il y a plus de 2 vœux d'arbitrage :

- distance domicile de l'arbitre lieu de course inférieur à 400km (cette règle peut être dérogé une fois par ans par arbitre)
- connaissance du lieu de course/compétences de l'arbitre
- préférence du club pour 2 arbitres
- répartition des arbitres entre les GP et les plages
- avoir arbitrer une course nationale ou régionale lors des 5 dernières années

5.2. Critère de sélection des arbitres pour les CFJ

Il y aura au minimum 2 directeurs de courses et 2 présidents de jury de sélectionnés pour le CFJ. Soit un directeur de course et un président de jury par circuit. La commission juges et arbitres recommande un président jury supplémentaire qui n'est pas affecté à un parcours.

Les conditions de sélections sont les suivantes :

- Les arbitres doivent être nationaux lors du choix de la fédération.
- Les arbitres doivent avoir une licence valide de l'année en cours.
- Ils doivent être conforme à l'honorabilité des bénévoles.
- Avoir un permis de conduire valable.

Pour les CFJ, la commission arbitrage propose la liste des arbitres. Celle-ci est proposée au président de la commission sport et à la présidente de la fédération pour validation.

Une fois la liste des arbitres validé, elle est diffusée.

Les critères de sélection sont les suivants :

Propositions	Valeur ajoutée
L'arbitre doit connaître les spécificités de la plage de l'événement et savoir s'y conformer → aspect sécurité	Critère 1 : optimiser l'aspect sécuritaire et le potentiel du site par une bonne connaissance des effets de site
L'arbitre doit connaître les spécificités de l'événement et du public concerné	Critère 2 : avoir une bonne connaissance du public pour une bonne gestion (temps forts /temps faibles) sur 4 jours
Chaque arbitre doit avoir exercé à minima lors d'un GP (incluant des jeunes) lors d'une des 3 dernières années	Critère 3 : prime à la régularité et s'assurer du bon déroulement de l'arbitrage (l'arbitre ne doit pas perdre pied)
Les 4 arbitres doivent représenter à minima 2 ligues différentes	Critère 4 : diversité territoriale
L'arbitre n'a pas exercé lors du dernier CFJ ou la dernière course internationale incluant des jeunes	Critère 5 : Installer une rotation

Fait à

Président FFCV : Aurélie POULAIN

Secrétaire Générale FFCV :

